



Téléthon
2023, muscle ton
téléthon.

SALLERTAINE



« Les Maux Dyrk
d'Elouann »

Avec la création en 2019 de l'association Sallertainoise
« Les Maux Dyrk d'Elouann » et pour la cinquième année consécutive,
le Téléthon revient le :

Dimanche 3 décembre 2023

Dans le cadre de cette grande manifestation nationale pour vaincre les maladies génétiques,

Nous organisons une marche et une vente de viennoiseries,

Le matin, nous vous proposons une marche avec deux parcours différents,
une marche de 9,5 km et une marche rando-poussette de 3 km, adaptée aux familles,
Rendez-vous salles communales 1 et 2 pour un départ à 10h.



Nous renouvelons la vente de croissants et de pains au chocolat à 1€ et de brioches de 300-350 gr à 5€.

Si vous voulez participer, il suffit de remplir le coupon réponse ci-dessous, d'indiquer
les viennoiseries souhaitées et le nombre. Le coupon réponse est à déposer à la mairie de
Sallertaine, accompagné du règlement, en espèces ou par chèque à l'ordre de l'association
« Les Maux Dyrk d'Elouann », avant le vendredi 24 novembre. Les commandes seront à
récupérer le dimanche 3 décembre, salles communales 1 et 2 entre 9h et 12h.



***Tous les bénéfices de ces opérations seront reversés
à l'AFM Téléthon pour la recherche génétique.***

Nous comptons sur votre participation en sollicitant votre famille, vos amis, vos voisins...
pour que cette édition soit un nouveau succès !

Association Les Maux Dyrk d'Elouann
Contact : Laurence BONNAMY 06 27 12 03 18

COUPON REPONSE TELETHON 2023

A rapporter à **la mairie** avant le 24 novembre 2023,
Accompagné du règlement dans une enveloppe fermée

NOM : Prénom :

Téléphone portable :/...../...../...../.....

Souhaite : _____ croissants (indiquer le nombre souhaité)

_____ pains au chocolat

_____ brioches

Ci-joint la somme de : € correspondant au nombre
de viennoiseries souhaitées

Règlement par chèque

Espèce

Partie à conserver et à rapporter le 3 décembre 2023

Salles communales 1 et 2, entre 9h et 12h,

NOM, prénom :

Nombre de croissants : _____

Nombre de pains au chocolat : _____

Nombre de brioches : _____